



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1804**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement de la place Grandclément - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1804**

commune (s) : Villeurbanne
objet : Réaménagement de la place Grandclément - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission Permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place Grandclément à Villeurbanne. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs principaux du projet

Le projet de réaménagement de la place Grandclément s'inscrit dans l'opération d'accompagnement du trolley C3. Le réaménagement du boulevard Réguillon et de la rue Decorps font également partie intégrante de cette opération.

La place Grandclément est située au sud de Villeurbanne dans un quartier qui connaît une importante restructuration avec notamment le projet urbain Grandclément. Cette place constituait le centre de Villeurbanne avant la création des Gratte-Ciel. Le déplacement de la mairie dans les années 30 sur l'actuelle place Lazare-Goujon a réduit le rayonnement de la place Grandclément à une polarité de quartier. Elle reste cependant, avec ses bâtiments remarquables, un lieu symbolique et constitue un carrefour important dans le territoire de Villeurbanne qu'il s'agit aujourd'hui de réhabiliter comme centralité majeure de Villeurbanne.

Les objectifs poursuivis se déclinent de la façon suivante :

- améliorer le cadre de vie
 - . embellir la place, la rendre plus attractive et agréable, en faire un véritable lieu de vie,
 - . prendre en compte les usages actuels (équipements publics commerces, cafés/restaurants, stationnement) et favoriser le développement de nouveaux usages,
- renforcer la centralité du quartier Grandclément
 - . renforcer l'attractivité de la place,
 - . l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier,
 - . valoriser les éléments patrimoniaux,
- améliorer les déplacements tous modes
 - . accompagner la transformation de la ligne C3 (modification de voies, nouveau schéma de circulation),
 - . aménager des cheminements piétons lisibles et confortables,
 - . compléter le maillage modes doux.

L'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération du Conseil n° 2016-1340 du 11 juillet 2016 d'un montant de 17 330 416 € TTC en dépenses tous budgets confondus et 1 830 453 € TTC en recettes, afin de conduire les études et travaux actés dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet de trolleybus C3 sous maîtrise d'ouvrage unique du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été votée par délibération du Conseil n° 2017-1847 du 6 mars 2017, pour un montant de 6 480 000 € en dépenses sur le budget principal, se répartissant ainsi :

- 1 290 000 € TTC pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la place Grandclément,
- 5 190 000 € TTC pour les frais d'études et de travaux pour la requalification du boulevard Réguillon et de la rue Decorps.

Les différentes individualisations d'autorisation de programme portent le montant global de l'opération à 23 810 416 € en dépenses se répartissant de la façon suivante : 17 540 416 € sur le budget principal, 3 720 000 € sur le budget annexe de l'assainissement et 2 550 000 € sur le budget annexe de l'eau.

Une procédure d'appel d'offres restreint a été lancée en application des articles 25, 33, 66, 69, 70 et 90-II-1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place Grandclément à Villeurbanne.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 juillet 2017 a choisi l'offre du groupement d'entreprises BASE / SITETUDES / ATELIER WILD ARCHITECTURE / LES ECLAIREURS / BLD WATERDESIGN, pour un montant de 674 130 € HT, soit 808 956 € TTC.

Tranche	Attributaire	Montant du marché	
		€ HT	€ TTC
Tranche ferme	BASE / SITETUDES / ATELIER WILD ARCHITECTURE / LES ECLAIREURS / BLD WATERDESIGN	581 080	697 296
Tranche optionnelle 1		29 470	35 364
Tranche optionnelle 2		63 580	76 296

La tranche ferme comporte une mission d'avant-projet sur l'ensemble du périmètre du projet et les différentes missions réglementaires (PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR/GPA) pour la partie ouest du projet.

La tranche optionnelle 1 se limite à la mission PRO pour la partie est du projet. La tranche optionnelle 2 comporte les autres éléments de mission réglementaires (ACT, VISA, DET, OPC, AOR/GPA) concernant la partie est.

Chacune des tranches comporte des missions complémentaires ayant pour objet la coordination des travaux de déplacement de réseaux, d'une part, et l'assistance à la consultation et l'information des usagers.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises BASE / SITETUDES / ATELIER WILD ARCHITECTURE / LES ECLAIREURS / BLD WATERDESIGN pour un montant de 674 130 € HT soit 808 956 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, individualisée sur l'opération n° 0P08O5073 le 11 juillet 2016, pour un montant de 23 810 416 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.